



# FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

---

---

## Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

---

---

Nom du produit : Graisse synthétique de qualité alimentaire

Numéro(s) de produit : SL35610, SL35611, SL35612, SL35613

Utilisation du produit : Graisse lubrifiante

### Coordonnées du fabricant / fournisseur :

#### Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

#### Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)

1-905-670-2291

#### Au Mexique :

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

[www.crc-mexico.com](http://www.crc-mexico.com)

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2 : Identification des risques

---

---

### Vue d'ensemble des risques

Apparence et odeur : Graisse incolore et transparente, légère odeur

### Effets potentiels sur la santé :

#### EFFETS AIGUS :

YEUX : La vaporisation et la vapeur dans les yeux peuvent causer une irritation.

PEAU : Légèrement irritant.

INHALATION : La vapeur peut irriter les voies respiratoires ou les poumons.

INGESTION : Nocif si avalé. Peut causer des douleurs stomacales et des vomissements.

EFFETS CHRONIQUES : Données non disponibles.

ORGANES VISÉS : Données non disponibles.

État physique aggravé par exposition : Données non disponibles.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

**Nom du produit : Graisse synthétique de qualité alimentaire**  
**Numéro(s) de produit : SL35610, SL35611, SL35612, SL35613**

---

---

### **Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients**

---

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Poly(alpha-oléfine) moyenne	68037-01-4	80-90%
Silice, Dichlorodiméthylsilane	68611-44-9	10-20%
Sorbitan, Mono-9-Octadecenoate	1338-43-8	0.5-1.5%

---

---

### **Section 4 : Premiers soins**

---

---

Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.

Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.

Ingestion : Obtenir immédiatement des soins médicaux! NE PAS faire boire de lait ou de l'huile. Faire boire de grandes quantités d'eau. En cas de vomissements, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration.

Avis aux médecins : Traitement symptomatique

---

---

### **Section 5 : Mesures en cas d'incendie**

---

---

**Propriétés d'inflammabilité :** Tel que défini par OSHA, ce produit est un liquide combustible de classe IIIB, par conséquent, non réglementé.

Point d'éclair	226°C/439°F (COC)	Limite d'explosion supérieure	N/D
Température d'autoallumage :	N/D	Limite d'explosion inférieure	N/D

#### **Données pour incendie et explosion :**

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), produits chimiques secs tels que du sable, dolomite, mousse résistante à l'alcool, jet d'eau, brouillard ou brume.

Produits de combustion : Fumée ou vapeurs âcres, oxydes de carbone

Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

---

---

### **Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles**

---

---

Précautions personnelles : Use personal protection recommended in Section 8.

**Nom du produit : Graisse synthétique de qualité alimentaire**  
**Numéro(s) de produit : SL35610, SL35611, SL35612, SL35613**

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

---

---

## Section 7 : Entreposage et manipulation

---

---

Procédures de manipulation : Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Nettoyer immédiatement les déversements ou les égouttements puisqu'ils rendent les surfaces glissantes. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Niveau d'entreposage d'aérosol ND

---

---

## Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

---

---

### Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Poly(alpha-oléfine) moyenne	NE	NE	NE	NE	NE		
Silice, Dichlorodiméthylsilane	NE	NE	3	NE	6	NIOSH	mg/m <sup>3</sup>
Sorbitan, Mono-9-Octadecenoate	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

### Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en néoprène, nitrile, polyéthylène ou latex. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

**Nom du produit : Graisse synthétique de qualité alimentaire**  
**Numéro(s) de produit : SL35610, SL35611, SL35612, SL35613**

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : Graisse  
Couleur : Transparent, incolore  
Odeur : Léger  
Seuil d'odeur : N.D.  
Gravité particulière : 0.84  
Point d'ébullition initial : N.D.  
Point de congélation : N.D.  
Pression de vapeur : N.D.  
Densité de vapeur : N.D. (air = 1)  
Taux d'évaporation : Très lent  
Solubilité : Soluble dans l'eau  
Coefficient de distribution eau/huile : N.D.  
pH: ND  
Composés Organiques volatiles Pds % : 0 g/L : 0 lb/gal : 0

## Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable  
Conditions à éviter : Contact avec substances acides ou oxydantes  
Matériaux incompatibles : Substances acides et oxydantes  
Produits à décomposition dangereuse : Oxydes de : carbone, silicone  
Possibilité de réactions dangereuses : Données non disponibles

## Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Poly(alpha-oléfine) moyenne	>2 000 mg/kg	>2 000 mg/kg	>5 mg/l
Silice, Dichlorodiméthylsilane	>5 000 mg/kg	Aucunes données	>0,477 mg/l/4h
Sorbitan, Mono-9-Octadecenoate	>39 800 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données

### Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Poly(alpha-oléfine) moyenne	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu
Silice, Dichlorodiméthylsilane	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Sorbitan, Mono-9-Octadecenoate	Non	Non	Non	E et S (modéré)	Non

E – Œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive : Données non disponibles  
Tératogénicité : Données non disponibles  
Mutagénicité : Données non disponibles  
Effets synergétiques : Données non disponibles

**Nom du produit : Graisse synthétique de qualité alimentaire**  
**Numéro(s) de produit : SL35610, SL35611, SL35612, SL35613**

---

---

---

## Section 12 : Information écologique

---

---

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Sorbitan, Mono-9-Octadecenoate : EC50 = 0,436 mg/l / 48 heures (Daphnia)  
Persistance / Dégradabilité : Données non disponibles  
Bioaccumulation / Accumulation: Données non disponibles  
Mobilité dans l'environnement : Données non disponibles

---

---

## Section 13 : Élimination

---

---

**Classification** Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)  
**déchets :** Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## Section 14 : Information pour le transport

---

---

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Pas réglementé

---

---

## Section 15 : Réglementation

---

---

### Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :  
Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :  
Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

### Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Non

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Non
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Non
	Risque chronique pour la santé	Non

**Nom du produit : Graisse synthétique de qualité alimentaire**  
**Numéro(s) de produit : SL35610, SL35611, SL35612, SL35613**

---

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :  
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

**Règlements d'états É.-U. :**

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation : Pas réglementé

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : Aucune

Pennsylvanie : Aucune

Massachusetts : Aucune

Rhode Island : Aucune

**Réglementation canadienne :**

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : N'est pas un produit contrôlé

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

**Réglementation Union Européenne :**

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

**Nom du produit : Graisse synthétique de qualité alimentaire**  
**Numéro(s) de produit : SL35610, SL35611, SL35612, SL35613**

---

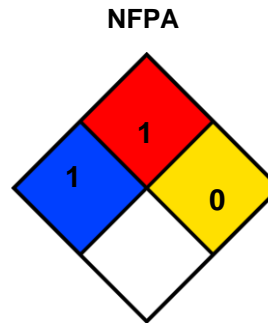
---

## Section 16 : Autres informations

---

---

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	1
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick  
N° CRC : SL35610  
Date de révision : 1/18/2011

Modifications depuis la dernière révision : Nouveau produit

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CAS : Registre CAS  
CFR : Code des règlements fédéraux  
DOT : Département des transports  
LIS : Liste intérieure des substances  
g/L : Grammes par litre  
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux  
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer  
IATA : Association du transport aérien international  
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
OMI : Organisation maritime internationale  
lb/gal : Livres par gallon  
CL : Concentration létale  
DL : Dose létale  
ND : Non applicable

N.R. : Non défini  
NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health  
NFPA : National Fire Protection Association  
NTP : Programme national de toxicologie  
OSHA : Occupational Safety and Health Administration  
PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos  
EPP : Équipement de protection personnelle :  
Ppm : Parties par million  
RoHS : Restriction des substances dangereuses  
STEL : Limite d'exposition de courte durée  
TCC : Méthode Tagliabue en vase clos  
TWA : Moyenne pondérée dans le temps  
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail